



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre*

**14 DEC 2020**

Paris, le

N° *5743* /ARM/CAB/CC4

DECISION

L'effort consenti par la Nation, notamment dans la période de crise que traverse notre pays, est important. La loi de programmation militaire qui couvre les années 2019-2025, est le plan de bataille de la remontée en puissance des armées dont nous avons l'immense responsabilité d'assurer la mise en œuvre.

Le ministère est engagé dans une transformation continue qui répond à une volonté de simplifier notre action et de renforcer notre efficacité et notre performance collectives.

L'administration centrale du ministère poursuit cette année les actions de resserrement de son périmètre global dans la logique d'un recentrage sur ses responsabilités de conception, de transfert en région des effectifs ou organismes dont la présence en région parisienne n'est pas indispensable et d'accroissement de sa réactivité par une simplification de ses chaînes de décisions. En 2021, 2200 postes quitteront l'administration centrale et 150 postes seront délocalisés en dehors de l'Île de France.

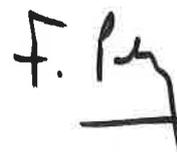
Sur le plan opérationnel, l'effort continue d'être porté sur les fonctions déficitaires ou émergentes : renseignement (120 postes), cyberdéfense (100 postes), espace (40 postes) notamment. Parallèlement, les armées poursuivent leurs efforts d'adaptation à l'arrivée des nouveaux équipements ainsi qu'à la formation et l'entraînement à des formes d'engagement plus dures. Ces mesures sont financées par des redéploiements des effectifs libérés grâce aux restructurations internes.

C'est dans ce cadre qu'interviennent les mesures d'organisation et d'adaptation pour l'année 2021 comportant des créations, des densifications, des dissolutions, des réorganisations mais également des transferts géographiques dont les grandes lignes sont explicitées en annexe.

Avant le 31 décembre 2020, un arrêté initial fixera la liste des organismes comportant des emplois pouvant bénéficier du plan d'accompagnement des restructurations et ouvrant droit à certaines indemnités.

Ces mesures d'organisation ont été présentées aux organisations syndicales par la Secrétaire générale pour l'administration et les grands employeurs EMA et DGA le 27 novembre.

Je vous demande, tous ensemble, de veiller à la qualité de la concertation et du dialogue social. Elles devront être présentées et expliquées dans chaque armée, direction et service à l'ensemble du personnel civil et militaire concerné ainsi qu'aux organisations syndicales.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'F.' followed by a stylized 'P' and a horizontal line underneath.

Florence PARLY

## ANNEXE 1

### PRESENTATION DES PRINCIPALES MESURES D'ORGANISATION

#### I. ORGANISMES DIRECTEMENT RATTACHES A LA MINISTRE

##### • **DIRECTION GENERALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATEGIE (DGRIS)**

Cinq ans après sa création, la DGRIS a engagé une nouvelle étape de sa consolidation. Des aménagements de l'organigramme et des processus internes comme externes sont engagés à partir de 2020. Ils consistent à réduire et homogénéiser les chaînes hiérarchiques et à accroître la transversalité des organisations. Ces mesures visent à renforcer les capacités de la DGRIS à piloter les politiques de défense et à servir « d'ensemblier » de la fonction relations internationales et stratégie au sein du ministère des armées, à fertiliser davantage les actions de court terme des travaux d'anticipation et de prospective, à contribuer à la diffusion de la culture stratégique au sein du ministère, et enfin à se donner les moyens à bâtir et de décliner une véritable stratégie d'influence.

#### II. **CHEF D'ETAT-MAJOR DES ARMEES**

En 2021, les armées poursuivent leurs transformations pour répondre aux besoins opérationnels, en densifiant les domaines prioritaires (renseignement, Cyber).

##### • **ETAT-MAJOR DES ARMEES**

Le chantier de l'organisation centrale du ministère (OCM) se traduira en 2021 par une réduction du périmètre de l'administration centrale relevant du Grand employeur EMA (- 41% à terminaison de LPM) et la poursuite de la réorganisation de la fonction audit au sein de l'EMA. Egalement, le commandement des programmes interarmées et de cybersécurité (CPIC) sera dissout et ses missions réparties au sein des armées.

Outre la montée en puissance prévue par la LPM, le commandement de cyberdéfense (COMCYBER) poursuivra les transferts vers le groupement de la cyberdéfense des Armées (GCA) à Saint-Jacques-de-la-Lande de personnels du Centre d'analyse de lutte informatique défensive (CALID) et de l'Etat-major Cyber actuellement localisés en Île-de-France.

Le centre national des sports de la défense (CNSD) relèvera organiquement de l'armée de Terre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

##### • **ARMEE DE TERRE**

En 2021, dans le cadre de la loi de programmation militaire 2019-2025, l'armée de Terre poursuivra la montée en puissance de sa capacité de cyberdéfense et renforcera le dispositif des forces outre-mer et à l'étranger.

Dans le cadre des chantiers de transformation ministériels, l'armée de Terre procèdera aux évolutions suivantes :

- au titre de l'organisation centrale du Ministère, des postes de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) de Versailles seront redéployés vers d'autres formations de la maintenance. Les entités relevant de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT) stationnées à Tours quitteront le périmètre de l'administration centrale, tout en restant rattachées à la DRHAT ;

- au titre de la transformation Scorpion, le centre d'entraînement interarmes et du soutien logistique – 51<sup>ème</sup> régiment d'infanterie (CENTIAL-51<sup>ème</sup> RI) de Mourmelon-le-Grand, les écoles militaires de Draguignan et les régiments de l'arme blindée cavalerie seront renforcés.

L'armée de Terre procédera en outre à des rééquilibrages internes et progressifs de son organisation afin de mettre en œuvre sa vision stratégique 2030, notamment la prise en compte de l'émergence des champs immatériels et de la perspective de conditions d'engagements opérationnels plus dures, en s'appuyant sur la réorganisation ou la dissolution de plusieurs unités de combat :

- le 3<sup>ème</sup> régiment de hussards de Metz et le 501<sup>ème</sup> régiment de chars de combat de Mourmelon-le-Grand perdront chacun un escadron de reconnaissance et d'intervention ;
- le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes de Pamiers, le 21<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de marine de Fréjus et le 35<sup>ème</sup> régiment d'infanterie de Belfort verront l'une de leurs compagnies de combat transformée en compagnie de préparation opérationnelle.

Ces mesures dégageront les ressources qui permettront à l'armée de Terre de :

- renforcer la formation avec la création de postes aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan afin d'accompagner l'augmentation des flux de formation initiale des officiers, la mise en place d'un dispositif de formation technique pour les sous-officiers dans les domaines du maintien en condition opérationnelle (MCO) terrestre et aéronautique et la création d'une filière de baccalauréat professionnel à Saint-Denis de la Réunion ;
- densifier les postes d'officiers dans les régiments de la force opérationnelle terrestre ;
- renforcer les capacités de l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT), en particulier dans les domaines de la maintenance des matériels aéronautiques, de la sécurité aéronautique et de la formation. Concomitamment, le conseil permanent de la sécurité aérienne sera transféré du commandement de l'aviation légère de l'armée de Terre (COMALAT) à l'inspection de l'armée de Terre (IAT) ;
- renforcer les forces spéciales par la densification du commandement des forces spéciales terre (COMFST) et du 4<sup>ème</sup> régiment d'hélicoptères des forces spéciales à Uzein ;
- poursuivre la transformation du 61<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de Chaumont, pôle d'expertise drones de l'armée de Terre.

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement des blessés et du soutien aux familles, l'armée de Terre créera en 2021 des postes au profit de conjoints de militaires morts en opération et renforcera la cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre (CABAT).

## • MARINE NATIONALE

En 2021, la Marine nationale poursuit sa modernisation capacitaire et organisationnelle, notamment au travers de la poursuite de la manœuvre B2E (bâtiment à double équipage) validée l'année précédente avec l'armement à deux équipages de la frégate multi-missions (FREMM) « Provence », du patrouilleur de service public (PSP) « Pluvier » et du détachement hélicoptère de la FREMM « Bretagne ».

La transformation de la Marine se concentre en 2021 sur ses besoins opérationnels et la création d'équipages au travers de l'admission au service actif de nouveaux bâtiments. Ces créations portent sur :

- l'équipage du premier bâtiment ravitailleur de forces (BRF 1) « Jacques Chevallier » ;
- le noyau d'équipage de la première frégate de défense et d'intervention (FDI) « Amiral Ronarc'h » ;

- l'équipage de conduite de la seconde frégate multi-missions de défense aérienne (FREMM DA) « Lorraine ».

La réorganisation de la composante hélicoptère initiée en 2020, afin de préparer l'arrivée de la flotte intérimaire ainsi que la montée en puissance de la composante drones S100, continue au travers de la création de la nouvelle flottille 34F et de plusieurs détachements embarqués.

Parallèlement, il sera procédé à la dissolution de :

- l'équipage du pétrolier ravitailleur « Var » ;
  - l'équipage de la frégate anti-aérienne « Jean Bart » ;
  - les équipages des détachements de la 36F du « Ventôse » et du « Jean Bart » ;
  - les équipages des détachements de la 31F du « Forbin » et du « Chevalier Paul » ;
  - l'équipage du détachement de la 22S du « Germinal » ;
  - l'escadrille 22S de Lanvéoc à la suite du retrait du service actif des « Alouettes III ».
- **ARMEE DE L'AIR ET DE L'ESPACE**

En 2021, l'armée de l'Air et de l'Espace continue sa remontée en puissance et sa modernisation capacitaire.

Cette année sera plus précisément marquée par :

- la poursuite de la montée en puissance :
  - de la flotte d'A330 « *Multi Role Tanker Transport* » (MRTT) Phénix sur la BA125 d'Istres ;
  - de la flotte d'avions tactiques C130J au sein du nouvel escadron de transport franco-allemand sur la BA105 d'Evreux ;
  - de la flotte d'avions tactiques A400M stationnée sur la BA123 d'Orléans avec l'inauguration du second escadron A400M ;
  - de la flotte d'avions légers de surveillance et de reconnaissance (ALSR) sur la BA 105 d'Évreux jusqu'à l'arrivée du système Archange (CUGE : capacité universelle de guerre électronique) en remplacement du C160G ;
  - de la flotte de drones MALE REAPER sur la BA 709 de Cognac ;
- le transfert de la chancellerie du cabinet du CEMAA vers Tours, dans le cadre du chantier lié à l'organisation centrale du ministère ;
- la poursuite des mouvements d'unités liées au désengagement du site de Châteaudun (fin de l'exploitation aéronautique au 1<sup>er</sup> avril 2021 et départ de l'échelon liquidateur au 31 décembre 2021). Ces mouvements concernent les équipes d'études techniques réparations de circonstances (EET-RDC) et méthode de stockage (EET-MDS).  
Le groupe d'entretien, de réparation et de stockage des aéronefs (GERSA) de Châteaudun est dissous et les postes sont transférés vers l'ESTA de Nancy et l'atelier industriel aéronautique de Clermont-Ferrand ;
- le transfert de l'escadron de formation renseignement de Strasbourg à Creil dans le cadre de l'installation des centres de formation au renseignement au plus près de la direction du renseignement militaire ;
- la réorganisation des quatre divisions centre de maintenance régionale (DCMR) progressivement regroupées en deux DCMR positionnées sur les bases aériennes 705 de Tours et 942 de Lyon-Mont-Verdun ;
- la fin des mouvements d'unités et de personnel liés à l'arrêt de l'exploitation militaire de la plateforme de Tours au 30 juin 2021. Le changement d'affectation aéronautique

de la plateforme aéronautique de Tours et le transfert du foncier afférent sont prévus au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;

- la poursuite de la montée en puissance du commandement de l'espace sur le site de Toulouse.

Dans le cadre de son *Plan de vol*, l'armée de l'Air et de l'Espace connaîtra en 2021 :

- un resserrement des entités de l'EMAA dans le domaine du développement capacitaire. Cette adoption d'un modèle matriciel induira une économie de postes, permettant ainsi la création des bureaux infrastructure et numérique ;
- les premiers mouvements de transfert du commandement des forces aériennes stratégiques (CFAS) liés au rassemblement de l'état-major sur l'élément air rattaché de Taverny ;
- l'accroissement des effectifs au sein de la base de Mont-de-Marsan afin de créer un échelon préfigurateur pour l'implantation du premier escadron Rafale sur Orange à l'été 2024 ;
- la création d'une brigade forces spéciales (BFSA) au sein du commandement des forces aériennes (CFA). Cette nouvelle brigade est créée à partir des droits existants à la brigade aérienne des forces de sécurité et d'intervention (BAFSI) ainsi que d'éléments existants de l'escadron de transport Poitou et de l'escadron hélicoptères Pyrénées ;
- la création, en parallèle, de celle de la brigade des forces spéciales air (BFSA), d'une brigade pompiers de l'air NEDEX (BPAN) et de son état-major rattaché au sein du CFA qui seront implantés sur la BA 120 de Cazaux à l'été 2021. Cette nouvelle brigade est créée à partir des droits existants à la brigade aérienne des forces de sécurité et d'intervention (BAFSI).

- **CENTRE INTERARMEES DE COORDINATION DU SOUTIEN (CICoS)**

Le CICoS adapte, dès 2021, son organisation en initiant des manœuvres de rééquilibrage des postes dans les états-majors de base de défense.

- **SERVICE DE SANTE DES ARMEES (SSA)**

Le SSA poursuit la réorganisation de ses composantes dans le cadre fixé par la LPM 2019-2025 avec une inflexion temporaire de la remontée en puissance de la médecine des forces en 2021 pour correspondre à sa réelle capacité de recrutement.

Au titre de la préparation de l'avenir, les écoles militaires de santé de Lyon-Bron poursuivent l'augmentation cadencée du nombre d'élèves praticiens et infirmiers militaires, prenant en compte également la réforme nationale des études médicales.

Un projet de réorganisation de la direction centrale du SSA comprenant l'ensemble de sa chaîne RH est en cours d'élaboration et devrait aboutir à la création d'un échelon précurseur dès 2021.

La fusion des deux centres experts RH est prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour devenir le centre expert des ressources humaines (CERH).

- **SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMEES (SCA)**

Dans le cadre de la transformation du service, le Service du commissariat des armées vient de terminer la description de tous ses groupements de soutien métropolitains au format nouvelle génération (GS-NG).

Pour l'année 2021, les évolutions attendues sont les suivantes :

- dans le cadre des travaux d'organisation centrale du ministère (OCM), la diminution du périmètre de la direction centrale en 2021 ;
- en corollaire, deux organismes seront créés en 2021 pour accueillir une partie des postes déconcentrés :
  - un centre de soutien organique (CSO) ,
  - un centre de conduite RH (CCRH) ;
- la concession de 13 nouveaux restaurants à l'économat des armées (EDA) dans le cadre du plan-RHL qui concerne les GSBdD de Brest-Lorient, Carcassonne, Lille, Tours, Toulon, Rennes-Vannes-Coëtquidan ;
- le transfert de la fonction filtrage de l'Île Longue (GSBdD Brest – Lorient) vers la Marine nationale ;
- la création du centre interarmées du soutien pour la mobilité (CIMOB) en lieu et place du centre administratif ministériel des indemnités de déplacement (CAMID) dissout et avec intégration de postes en provenance du Centre interarmées de la solde et des déplacements professionnels, du Groupement de soutien du personnel isolé (GSPI) et de la plateforme affrètement et transport (PFAT). Ce centre sera situé à Brest avec une antenne lilloise issue de l'intégration du bureau voyages du SPAC à Lille et de la dissolution de l'antenne CAMID de Denain ;
- la dissolution du groupement de soutien du personnel isolé (GSPI) dont les fonctions seront ventilées entre le groupement de soutien de la base de défense Ile-de-France (GSBdD IDF), le centre interarmées du soutien administration des opérations (CIAO), la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN), le nouveau centre interarmées du soutien pour la mobilité (CIMOB) ;
- le transfert des bureaux logement vers la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) ;
- le transfert en provenance du service parisien de l'administration centrale (SPAC) dans la continuité des transferts de missions initiés en 2020 ;
- la fin de la montée en puissance des divisions restauration hôtellerie et loisirs (RHL) des plateformes du commissariat (PFC) avec un transfert de postes en provenance des groupements de soutien des bases de défense (au profit des PFC de Metz et de Toulon) qui concernent respectivement les GSBdD de Creil, Lille, Phalsbourg, Saint-Dizier et Strasbourg ainsi que Nîmes, Draguignan, Montauban, Toulouse, Marseille, Gap, Carcassonne et Istres ;
- la poursuite de la manœuvre de reconfiguration de la fonction logistique avec le renforcement des divisions socles des 15 GSBdD socles et des plots logistiques de Mourmelon-le-Grand et de Canjuers.

- **DIRECTION DU RENSEIGNEMENT MILITAIRE (DRM)**

Dans le cadre de la loi de programmation militaire, la DRM bénéficiera en 2021 d'un renforcement en termes de postes qui sera principalement investi pour faire face à l'accroissement massif des données à exploiter, nécessitant une augmentation de ses capacités de traitement et d'analyse. L'augmentation du nombre de postes permettra notamment de faire face à l'évolution des responsabilités légales et techniques liées à la mutualisation des capacités entre services de renseignement.

Le transfert du centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR) de Strasbourg à Creil se poursuit en 2021.

- **DIRECTION INTERARMEES DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION DE LA DEFENSE (DIRISI)**

A la suite des réorganisations engagées en 2019 et surtout en 2020, les centres nationaux de la DIRISI sont désormais structurés autour de cinq pôles opérationnels métiers.

Par ailleurs, les transferts se poursuivent en 2021 avec notamment le déménagement du centre national de mise en œuvre du chiffre (CNMO-C) vers Orléans.

Enfin, d'autres mesures visent à appuyer la transformation numérique du Ministère et se traduisent par :

- la poursuite de la montée en puissance de l'unité de management du socle numérique (UMSNum), unité mixte DIRISI / DGA dont le personnel est réparti sur les sites de Balard, de Bruz et du Kremlin-Bicêtre ;
- la poursuite du renforcement du centre d'appui aux systèmes d'information de la défense (CASID) avec du personnel qui sera réparti entre Bruz et le Kremlin-Bicêtre.

Dans un contexte fortement marqué par la transformation numérique, la DIRISI disposera d'un modèle d'organisation cohérent avec les objectifs fixés et adapté aux nouveaux enjeux.

- **SERVICE DES ESSENCES DES ARMEES – SERVICE DE L'ENERGIE ~~OPERATIONNELLES~~**

L'échelon de direction du SEA s'adapte aux évolutions d'OCM en poursuivant le transfert d'une partie de ses effectifs vers les échelons d'exécution à Nancy.

Les principales mesures de réorganisation portées par le SEA en 2021 sont :

- la fermeture définitive du dépôt essences « air » de Tours (arrêt de l'activité aéronautique de la BA 705 dans le cadre de la Formation modernisée et entraînement différencié des équipages de chasse - FOMEDEC) ;
- la dissolution de la direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières interarmées (DELPIA), stationnée à Nancy, et sa transformation en deux nouveaux organismes :
  - le commandement de la force pétrolière (CFP) dont le siège sera maintenu à la caserne Thiry à Nancy,
  - le centre d'expertises technique et administrative (CETA) également stationné sur le site de la caserne Thiry à Nancy.

Cette opération ne génère aucune manœuvre RH.

- **SERVICE INTERARMEES DES MUNITIONS (SIMu)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet organisationnel de la feuille de route du service (SIMu 2025), il s'agira en 2021 de redéployer progressivement les modules projetables décrits au sein des établissements principaux des munitions : Provence-Méditerranée (sites de Miramas et de Canjuers) et Champagne-Lorraine (sites de Brienne-le-Château et Le Rozelier). La consolidation du socle de pyrotechniciens projetables se poursuivra avec la transformation de trois postes d'ouvriers de l'Etat en postes militaires.

### **III. DIRECTION GENERALE DE L'ARMEMENT (DGA)**

L'évolution de la DGA est partie intégrante de la transformation du ministère des armées.

Les actions entreprises visent à :

- tirer tout le bénéfice du numérique dans les activités internes de conduite des opérations d'armement et pour les systèmes d'armes eux-mêmes, notamment en investissant le champ de l'intelligence artificielle, de la gestion des grands volumes de données et des objets connectés ;

- contribuer à la construction d'une Europe de la défense ;
- accroître la flexibilité et la réactivité des processus d'acquisition, depuis l'expression du besoin jusqu'à la mise en service et à l'utilisation des équipements ;
- favoriser l'intégration de l'innovation dans les systèmes d'armes, y compris pour les opérations d'armement en cours ; susciter l'innovation en interne au ministère y compris les innovations d'usage.

Elle se traduit en 2021 par le recentrage de l'administration centrale de la DGA sur l'élaboration et le suivi des politiques et la réduction de son format, conformément aux orientations du chantier sur l'« organisation centrale du ministère » (OCM). En complément de la réduction opérée du périmètre de l'administration centrale par la suppression, à présent effective, de la sous-direction des systèmes d'information lors de la création du service des systèmes numériques d'armement (S2NA) et la transformation, également effective, de la sous-direction des méthodes et du management de projets (SDM) de la direction des plans, des programmes et du budget (DP) en un organisme extérieur, 75 postes sont ou seront supprimés en administration centrale entre 2019 et 2021. En 2021, la DGA poursuit le renforcement des écosystèmes locaux autour des centres de sa direction technique par le transfert de postes actuellement localisés à Balard et Arcueil. Ceci se traduit par le transfert de plus d'une centaine de postes de 2020 à 2025, cadencé en fonction des activités concernées. Cette manœuvre contribuera à l'attractivité des postes et à la qualité de vie des personnels. En outre, des adaptations des antennes de son service de la qualité en régions sont prévues lorsque les évolutions des emprises locales du ministère le rendent judicieux.

Enfin, la revue engagée en 2019 de l'ensemble des modes d'intervention et de fonctionnement de la DGA se poursuit en 2021 afin de dégager des marges de manœuvre redéployables en interne au bénéfice des activités prioritaires et d'alléger la charge de travail qui pèse au quotidien sur les agents.

#### **IV. SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION (SGA)**

Le secrétariat général pour l'administration poursuit la démarche qu'il a initié dans le cadre de la réforme de l'administration centrale du ministère avec, comme objectif premier, de réduire la complexité ressentie par les agents du ministère en recherchant l'efficacité et la qualité dans la gestion qu'il apporte.

Ainsi, le noyau central du SGA se recentre progressivement sur ses missions de conception et de pilotage permettant une subsidiarité et une responsabilité accrues des agents de terrain et un début de délocalisation en région de certains services centraux.

Le service parisien de soutien de l'administration centrale sera dissout à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 selon un calendrier de transfert des activités décalé en raison des conséquences de la crise sanitaire de 2020.

La sous-direction Balard (SDBA) et la sous-direction de préfiguration de l'agence ministérielle de gestion relevant du SPAC sont rattachées directement à la SGA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec pour mission d'exercer la responsabilité de la gestion du partenariat public-privé du site de Balard et le suivi de son exploitation, pour la première, et d'assurer une activité d'achats et d'exécution financière pour les segments non transférés et les missions propres du SGA, pour la seconde.

De nouvelles mesures concernent la DPMA et le SID afin de mieux prendre en compte les enjeux de politique environnementale et de logement et d'assurer l'optimisation du contrat opérationnel au profit des armées.

- **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTERE DE LA DEFENSE (DRH-MD)**

La direction des ressources humaines du ministère de la défense s'est engagée dans une réforme majeure de ses services avec, pour objectif premier, de donner une meilleure lisibilité de ses missions et des organismes chargés d'en assurer la responsabilité auprès des administrés et des partenaires ministériels que sont les employeurs, les gestionnaires et les représentants du dialogue social.

C'est dans ce contexte que la direction poursuit sa transformation avec :

- L'évolution du service des ressources humaines civiles en véritable DRH du personnel civil, recentrant son échelon de direction sur la définition et le pilotage des politiques RH du personnel civil en transférant les derniers actes de gestion réalisés en administration centrale vers ses services déconcentrés avec la création d'un 7<sup>ème</sup> centre ministériel de gestion à Arcueil, émanation de la sous-direction de la gestion des personnels relevant de l'administration centrale intégrée à l'été 2020 ;
- L'évolution de Défense Mobilité visant à moderniser l'agence de reconversion de la Défense en alliant réduction mesurée des effectifs et maintien du *front office* dans le réseau local des antennes accueillant les ayants droits. Ainsi, les principales évolutions portent sur la réorganisation de l'échelon de direction, la suppression du pôle régional de Lyon par fusion dans un ensemble régional plus large pour le Sud-Est tout en préservant l'ensemble des antennes qui s'inscrivent dans un maillage cohérent avec celui de Pôle emploi. Cette réforme vise également le rapprochement de la mission reconversion des officiers avec le nouveau pôle régional Ile-de-France ;
- La création d'un 4<sup>ème</sup> service à compétence nationale par transformation de l'ancienne sous-direction des pensions qui devient le service des pensions et des risques professionnels (SPRP).

Par ailleurs, la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), qui est un établissement public administratif sous tutelle de la direction des ressources humaines du ministère de la défense, poursuit la fermeture de ses antennes médico-administratives de Bordeaux, Brest, Lyon et Metz pour recentrer ses activités sur les sites de Toulon et Paris et ce, conformément à sa convention d'objectifs et de gestion 2019-2023. En 2021, les fermetures effectives concernent les antennes de Bordeaux et Lyon.

#### • **DIRECTION DES PATRIMOINES, DE LA MEMOIRE ET DES ARCHIVES (DPMA)**

Les travaux portant sur l'organisation centrale du ministère ainsi que les conclusions des rapports et audits récents menés sur la fonction immobilière, la fonction histoire et l'avenir de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre (ONAC-VG) ont conduit à recentrer davantage la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives sur ses missions de conception et de pilotage des politiques publiques dont elle a la responsabilité.

Ainsi, la sous-direction de l'immobilier et de l'environnement (SDIE) et la sous-direction de la mémoire et de l'action éducative (SDMAE) ajusteront leur relation avec leurs opérateurs respectifs en clarifiant notamment la répartition de leurs compétences avec, à la clé, une nécessaire requalification et un repyramidage de certains postes.

En outre, la direction va être amenée à faire évoluer son organisation pour prendre en compte la montée en puissance de certaines missions relatives au développement durable.

Par ailleurs, l'ensemble des bureaux logement des GSBdD intégreront, en 2021, la sous-direction logement et seront rattachés aux établissements territoriaux du logement (ex bureaux régionaux du logement). Enfin, l'établissement territorial d'Ile-de-France sortira du périmètre de l'administration centrale pour devenir un organisme extérieur à l'instar des autres établissements. Pour 2021, ce rattachement à la DPMA s'effectue sans modifier l'organisation géographique. Elle pourrait évoluer dans les prochaines années dans le cadre d'une recherche de la mise en cohérence des périmètres de soutien.

#### • **SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE (SID)**

Le SID adapte la cartographie de ses structures. Ainsi, en 2021, les unités de soutien infrastructure de la défense (USID) de Montauban et de Toulouse et le pôle de maîtrise d'œuvre de l'établissement du service d'infrastructure (ESID) de Bordeaux sont transférés vers celui de Lyon pour répondre aux besoins d'aménagements de la nouvelle organisation territoriale du commandement et du soutien en Occitanie.

La DCSID poursuit le recentrage sur ses missions d'administration centrale, notamment avec le transfert de son service de soutien aux systèmes d'information spécifiques aux métiers de l'infrastructure (DSI) vers le centre d'études et d'expertise de la défense (CETID).